



Déclaration préalable CAPD du 21 mars 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Ce jeudi 17 mars, après plus de 5 années de sacrifices de la part des fonctionnaires, l'Unsa Fonction Publique a pris acte de la décision d'augmenter enfin le point d'indice de 1,2%, marquant ainsi la fin du gel subi depuis plusieurs années.

Le SE-UNSA considère que dans le contexte économique actuel, il s'agit là d'un geste significatif qui vient s'ajouter à l'accord PPCR qui va être décliné dans l'Éducation nationale. Ce dernier va permettre un plan de montée en charge d'une réelle revalorisation des professeurs dès 2017 et jusqu'en 2020, notamment par la refonte des grilles indiciaires, la mise en place d'un nouveau rythme d'avancement unique et la création d'un troisième grade après la hors-classe.

C'est, pour le SE-UNSA, le fruit de notre syndicalisme combatif qui cherche à obtenir du concret. Nos combats se poursuivront et nous reviendrons à la charge sur la valeur du point puisque, désormais, le rendez-vous salarial est annuel.

Le 15 mars dernier, le SE-Unsa s'est saisi de la CAPN 1er degré pour aborder des réalités mal vécues, à juste titre, par les collègues sur le terrain :

- Les résultats des mutations interdépartementales ont livré leur lot de satisfactions mais aussi de désespoirs. Certains collègues doivent donc faire le choix entre vie professionnelle et vie personnelle.
- La tendance des circulaires locales à faire disparaître le temps partiel sur autorisation ou bien à le soumettre à des contraintes de plus en plus prégnantes comme la raison de la demande ou le type de poste occupé. Pour le SE-Unsa, c'est inacceptable : toutes les demandes doivent faire l'objet d'un examen au cas par cas, loin d'un principe de refus dogmatique imposé à tous.
- Pour le SE-Unsa, l'augmentation du ratio de passage à la hors-classe et la création de l'ISAE ne sont pas une fin en soi. La nouvelle note de service sur la hors classe vient de paraître et maintient le ratio à 4.5%. Le montant de l'ISAE, lui, reste à ce jour fixé à 400 euros. Sur ces 2 aspects, le SE-Unsa attend pour les collègues une juste reconnaissance de leur investissement.

Nous remarquons en cette période de l'année des difficultés de plus en plus croissantes à assurer les remplacements. Faute de brigade de nombreux congés de maternité et congés longs sont assurés par des ZILs qui de ce fait ne peuvent plus assurer leurs missions de remplacements sur la circonscription. Si nous accueillons favorablement la création de postes de remplaçants à la rentrée, notre inquiétude est forte concernant cette fin d'année scolaire.

Cette CAPD est l'occasion d'examiner la liste d'aptitude des postes de direction qui, nous le rappelons resterait suffisante pour exercer sur un poste de direction quel qu'en soit le nombre de classes. Le SE-UNSA vous réexprime son opposition sur le profilage : pour tous les postes pour lesquels un titre est requis (diplôme, certification, liste d'aptitude), les affectations doivent se faire au barème. Pour le SE-UNSA si vous souhaitez valoriser la fonction de directeur, il faut en conséquence bonifier leur barème en fonction de l'ancienneté dans la fonction. Le SE-UNSA

regrette que les nouveaux directeurs n'aient pu bénéficier ni des 5 semaines de formation ni des tutorats prévus par la circulaire de 2014. Les semaines de formation doivent être prévues et intégrées dans les plans de formation. L'étude de la liste d'aptitude des directeurs nous permet d'insister sur la nécessité de former les futurs directeurs. Cette année comme les années précédentes, plusieurs professeurs des écoles ont reçu un avis défavorable de la Commission. Leur motivation ne doit pas s'éteindre, là encore l'accompagnement et la confiance doivent revenir. Pour le SE-UNSA, exercer la mission de directeur n'est pas, par les évolutions au fil du temps, chose aisée et la rationalisation des tâches des directeurs est nécessaire. Le SE-UNSA réitère sa demande que l'aide administrative soit effective, sous la forme d'emplois pérennes, dans toutes les écoles. Au regard des 95 renouvellements d'EVS qui n'ont pu aboutir cette année, le SE-UNSA s'inquiète de la réalité de cet « appui administratif » pour la rentrée prochaine, il est impératif de trouver une solution au manque d'établissements recruteurs.

Vous avez engagé, Monsieur le Directeur Académique, depuis cette rentrée 2015, des moments de rencontre avec l'ensemble des directeurs de Gironde dans le cadre des réunions directeurs. Le SE-UNSA approuve cette initiative qui vous permet d'entendre les difficultés du terrain, que nous, délégués du personnel du SE-UNSA, vous remontons à chaque commission et comité.

Concernant les départs en stage CAPASH, le SE-UNSA se satisfait de la possibilité à nouveau ouverte aux collègues pour se former en E et G, ce n'est pas le cas pour les psychologues scolaires. Le SE-UNSA rappelle que des candidats au départ sont présents dans le département, et que le département ne peut pas « faire son marché » au niveau national pour palier ses besoins. Il est dommageable de penser que les collègues de Gironde qui partiraient en formation n'honoreraient pas leur obligation de service pendant 3 ans. De plus, nombreux collègues qui demandent à partir en formation, notamment de psychologues scolaires, ont déjà bénéficié d'une formation (par exemple pour une licence de psychologie). L'administration a investi dans leur formation, pour aujourd'hui leur fermer la porte à la préparation du DEPS. Cette décision coupe court à leur projet d'évolution dans le métier. Vous ne prévoyez pas, Monsieur le Directeur académique, de création de postes Rased pour la rentrée prochaine or, la couverture de l'ensemble des écoles par le RASED existant est insuffisante ; elle ne peut donc souffrir que des postes restent non pourvus, à nouveau, à la rentrée prochaine.

Pour le SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Cédrine Sancier
Gwenaëlle Gelisse